

COARRAZE

UN 19^{ème} ARTISAN DANS LA ZONE POUS

Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2012 :

Vente de terrain

Le 2^{ème} terrain de tennis en très mauvais état (1345 m²) est vendu à un artisan à 15 € le m². La somme récupérée permettra de rénover le 2^{ème} court de tennis et l'espace « club house » utilisé par la Maison de l'Ado et les jeunes du village.

C'est le 19^{ème} artisan qui s'implante dans cette zone qui avait été préemptée par la commune.

Le dossier sera clos dès que la Communauté de Communes aura répondu à la commune concernant l'aménagement routier.

Décision Modificative de Crédits n°3-2012

En fin d'exercice, des ajustements budgétaires sont nécessaires. Le Conseil vote des crédits supplémentaires s'élevant à 19 560 € en section de fonctionnement. A l'inverse, il réduit de 18 947 € les crédits de la section d'investissement.

Renouvellement de l'ouverture de crédits

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le renouvellement de la ligne de trésorerie ouverte auprès du C.A.M. Pyrénées Gascogne et ce, chaque année à la date d'échéance, soit le 1^{er} novembre.

Subvention au CCAS

Par anticipation au vote du budget primitif 2013, le Conseil Municipal décide d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale une avance de 4000 € sur la subvention annuelle.

Adhésion au Syndicat mixte du bassin du Gave de Pau

La commune adhère déjà au Syndicat Intercommunal du gave de Pau. Afin de disposer d'une aide technique et juridique pour les problèmes liés aux affluents du gave (par ex le Lagoin), l'assemblée communale décide d'adhérer au Syndicat mixte du bassin de gave de Pau.

Coupes de bois 2013

Le Conseil municipal charge l'Office National des Forêts d'inscrire pour 2013 les coupes suivantes : parcelles 5A (9,52 ha) et 16B (3,34 ha) et de reporter en 2014 les coupes des parcelles 1B et 13 C

Rétrocession de terrains à la Communauté de communes du Pays de Nay

Le Conseil Municipal rétrocède à la Communauté de Communes les terrains Carrazé pour un montant de 341 323,43 €.

Echange de parcelles avec M. Collado

Afin de permettre l'accès à la parcelle AA 138, rue Pierre Sémard, le Conseil Municipal donne son accord à l'échange de terrain sans soulte avec M. Collado ; les parcelles échangées représentent 136 m².

Syndicat d'Eau Potable de la Plaine de Nay

Le Conseil désigne les représentants suivants pour siéger au nouveau Syndicat de l'eau :

Délégués titulaires : Alain GARCES et Jean SOUVERBIELLE

Délégués suppléants : Jean LATAPIE et Corentin KERSALE

Délégué suppléant à la Communauté de Communes du Pays de Nay

Le Conseil désigne Jean LATAPIE comme délégué suppléant à la CCPN en remplacement de Mélissa VERDIER

Groupe de travail Plan Local de Randonnée

Le conseil désigne J. LATAPIE, S. GARCIA, et JP CAZE pour travailler sur le projet de P.L.R présenté par la Communauté de Communes

Groupe de travail Bibliothèque

Une commission, composée de J. Souverbielle, Laurent Gaben, S. Garcia, est constituée afin de mettre en place les conditions d'utilisation d'Internet par les usagers de la Bibliothèque. Participeront au groupe de travail I. Missonnier (secrétaire générale de la mairie), E. Olympie et N. Main (Bibliothèque).